

DOSSIER DE PRESSE

Considérer la jeunesse et veiller à son bien-être

Où sont les propositions des candidats à la présidentielle ?

Présentation du plaidoyer par les associations signataires en conférence de presse le 10 mars 2022

Par le Conseil des partenaires

Associations signataires :



Table des matières

Présentation du Conseil des partenaires et des associations signataires	.2
Le conseil des partenaires	2
Associations signataires du plaidoyer	2
Objectifs du Plaidoyer	5
Interpeller les pouvoirs publics et les candidats et candidates à l'élection présidentielle	5
Diffusion de recommandations	5
Le plaidoyer	6
Contacts presse	8

Présentation du Conseil des partenaires et des associations signataires

Le conseil des partenaires :

Depuis 2017, le Conseil des partenaires réunit des associations représentantes de dispositifs d'accueil et d'accompagnement des adolescents et jeunes adultes, de leurs familles et des professionnels intervenant auprès d'eux. Ces dispositifs, présents sur l'ensemble du territoire national, œuvrent à l'amélioration du bien-être de la jeunesse au travers, entre autres, d'actions de prévention et de promotion de la santé.

Le Conseil des partenaires, constitué de réseaux spécialistes de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes, est un acteur essentiel de l'observation de leur état de santé. Les rencontres régulières de ces associations ont pour objectif de créer des liens entre leurs dispositifs, de partager leurs actualités et de renforcer leur coopération.

Le Conseil des partenaires a vocation à formuler des avis, sur des sujets d'actualité concernant les réponses à apporter aux problématiques contemporaines de l'adolescence, notamment lorsque ces réponses nécessitent d'être organisées de manière partenariale.

Associations signataires du plaidoyer :



ANMDA, Association Nationale des Maisons des Adolescents

L'ANMDA est une association de loi 1901. Elle rassemble les Maisons des Adolescents et soutient leur développement par des dynamiques locales, régionales et nationales. Sa mission est d'assurer aux populations concernées (adolescents, familles et professionnels) un service cohérent, en lien avec les besoins des territoires. Elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics dans l'élaboration de dispositifs relevant de leur champ de compétences.

Les Maisons des adolescents (MDA) ont pour mission l'accueil, l'information, la prévention et la promotion de la santé, l'accompagnement et la prise en charge multidisciplinaire de l'adolescent, de sa famille et des professionnels qui les entourent.

- ◆ 118 Maisons des adolescents sur l'ensemble du territoire national
- ◆ 90 000 jeunes accompagnés par an
- ◆ 750 situations accompagnées en moyenne par an par une MDA



ANPAEJ, Association Nationale des Point d'Accueil-Ecoute Jeune

L'ANPAEJ est une association de loi 1901. Elle anime le réseau des PAEJ et les représente auprès des pouvoirs publics. Dispositif « dé-institutionnalisé », offrant 1000 points de contact sur le territoire. Les PAEJ ont pour mission d'intervenir sur le lien social au point où il menace de se rompre. Les PAEJ sont des structures d'accueil et d'écoute généralistes permettant le repérage et l'accompagnement d'adolescents et de jeunes adultes confrontés à des questionnements ou difficultés spécifiques. Il s'agit autant de prévenir les ruptures que d'accompagner la ré-inscription sociale des jeunes et de soutenir leur entourage.

- ◆ 250 PAEJ déployés en 1000 points de contact d'Accueil et d'écoutes jeunes sur le territoire national
- ◆ Environ 40 partenaires par PAEJ
- ◆ Plus de 100 000 jeunes et 20 000 familles reçus en accueil individuels et 250 000 jeunes participant à des actions collectives de prévention chaque année.



CNAPE, Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant

La CNAPE est une fédération nationale d'associations qui accompagnent et accueillent les enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté. Son action s'inscrit dans le respect de la CIDE et dans le cadre des politiques publiques relatives à l'enfance et à la jeunesse. Se référant à l'expérience et au savoir-faire de ses membres, la CNAPE est leur porte-parole et les représente auprès des pouvoirs publics. La CNAPE est reconnue d'utilité publique par décret du 17 septembre 1982.

- ◆ La CNAPE représente 147 associations, 13 fédérations et mouvements, 1 association des usagers (ATD Quart Monde)
- ◆ 28 000 professionnels et 8 000 bénévoles accompagnent 250 000 enfants et jeunes adultes en moyenne par an



Fédération Addiction

La Fédération Addiction est le premier réseau d'addictologie de France. Elle constitue un réseau au service des professionnels accompagnant les usagers dans une approche médico-psycho-sociale et transdisciplinaire des addictions. L'association fédère des dispositifs et des professionnels du soin, de l'éducation, de la prévention, de l'accompagnement et de la réduction des risques.

- ◆ 190 associations adhérentes au réseau
- ◆ 850 établissements et services de santé
- ◆ 400 Consultations Jeunes Consommateurs (CJC)



FESJ, Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes

La FESJ, association de loi 1901, est un réseau mobilisant des professionnels et des dispositifs du champ sanitaire, psychologique, social, juridique, éducatif et culturel qui favorisent sous toutes ses formes l'accès à la santé et à la citoyenneté des jeunes dans le respect de leur déontologie et de leur éthique. Les missions de la FESJ sont de promouvoir la place de ses adhérents (personnes ou dispositifs variés) œuvrant pour la promotion de la santé des jeunes et permettre leur reconnaissance auprès des pouvoirs publics. La FESJ contribue à la politique de santé publique en faveur des jeunes et de leurs familles.

- ◆ 30 Espaces santé jeunes sont adhérents à la FESJ, répartis sur l'ensemble du territoire national



FNEPE, Fédération nationale des Écoles des Parents et des Éducateurs

La FNEPE est une association de loi 1901 qui accompagne la création et le développement des EPE, les rassemble et les représente. Elle est une association de service aux familles et aux éducateurs et un observateur des transformations sociales affectant la vie familiale et les demandes du public. Par son expérience et l'ensemble des professionnels de son réseau, elle bénéficie d'une légitimité qui en fait un acteur majeur du domaine de l'éducation et de la famille.

- ◆ 40 Écoles des parents des éducateurs et actions labellisées EPE
- ◆ 53 départements couverts
- ◆ 1 100 salariés, intervenants et bénévoles accueillent 25 000 bénéficiaires



EPE IDF, École des Parents et des Éducateurs d'Île-de-France

Association de loi 1901, l'EPE Île-de-France, est un acteur essentiel du soutien à la parentalité. Elle intervient auprès des parents et membres du groupe familial, des jeunes et des professionnels, à travers des actions d'information, de prévention et de formation.

- ◆ 7 091 personnes accueillies en 2019 par l'EPE IDF
- ◆ 20 718 échanges via Fil santé jeunes (appels et chats) en 2020

Objectifs du Plaidoyer

Interpeller les pouvoirs publics et les candidats et candidates à l'élection présidentielle

Pensé et rédigé collectivement par les associations du Conseil des Partenaires, le plaidoyer « Considérer la jeunesse et veiller à son bien-être, Où sont les propositions des candidats à la présidentielle ? » a pour objectif d'interpeller les pouvoirs publics et candidats et candidates à la campagne présidentielle sur les questions relatives à la santé des adolescents et des jeunes adultes. La moitié d'entre eux expriment de l'inquiétude face aux échéances électorales (sondage Harris du 4 février 2022).

Communiqué aux équipes de campagne, à diverses rédactions et journalistes, le plaidoyer à vocation à être diffusé le plus largement possible afin que la prise en charge des plus jeunes, notamment en santé mentale, soit au cœur des débats.

Diffusion de recommandations

L'interpellation des pouvoirs publics et des candidats et candidates à la campagne présidentielle est nécessaire mais les associations signataires souhaitent aller plus loin.

La santé, décrit par l'OMS comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité », est un droit qui doit être garanti à l'ensemble des adolescents et des jeunes adultes, à travers la mise en œuvre de politiques publiques coordonnées et pensées en harmonie avec les dispositifs représentés par le Conseil des partenaires.

Huit recommandations (détaillées pages 7 et 8) sont donc soumises aux candidats et candidates, selon **trois axes essentiels** :

- **Mettre en place une véritable politique interministérielle pour le bien-être des jeunes ;**
- **Faire avec les jeunes et les professionnels qui les accompagnent ;**
- **Favoriser des parcours cohérents de prévention dans le respect de la dignité des jeunes.**

Le plaidoyer

Considérer la jeunesse et veiller à son bien-être Où sont les propositions des candidats à la présidentielle ?

À l'évocation de l'élection présidentielle, un jeune sur deux exprime de l'inquiétude¹. Comment ne pas les comprendre ? Les jeunes ne sont pas la préoccupation des candidates et candidats et leurs attentes ne sont pas évoquées dans cette campagne.

Si nous ne sommes pas les porte-parole des jeunes, nous, associations qui œuvrons auprès d'eux, nous nous inquiétons de ce manque de considération.

Car si la crise du Covid-19 a montré les fragilités de l'ensemble de notre société, elle a eu un impact encore plus important pour la jeunesse. Deux ans de crise et de confinements ont en effet ébranlé la scolarité, les études, l'entrée dans l'emploi, la vie amicale et familiale. Nous l'observons quotidiennement dans notre travail et ce constat est appuyé par les chiffres : 49% des 18-30 ans jugent la vie « très pénible à vivre », 41 % expriment un sentiment de solitude². Cela se traduit très concrètement par des soucis de santé mentale pour de nombreux jeunes de notre pays, comme le souligne un récent rapport de la défenseure des droits³ : mal être, augmentation des troubles dépressifs, risque accru d'addictions, idées suicidaires...

Et le Covid-19 n'est pas tout : il intervient dans un contexte déjà délétère. Les inégalités de notre société et la fuite en avant libérale qui abîment les solidarités ont des effets terribles, notamment pour les plus précaires et les plus vulnérables. Parmi lesquels les jeunes et notamment ceux sortant d'un dispositif de protection.

Pourtant, les dispositifs de soutien qui leur sont destinés ne sont pas accessibles à tous et partout. Les actions de prévention et d'intervention précoce font encore aujourd'hui l'objet d'un portage politique insuffisant, handicapées par une tradition trop curative de l'accompagnement et malgré les évaluations documentées et les savoir-faire des professionnels.

Être jeune, c'est être à un moment délicat de sa vie, en pleine transition et questionnements sur sa famille, les amours, la sexualité, le genre, son corps, son image, sa scolarité, son avenir professionnel. C'est pourquoi nous revendiquons pour eux une politique du respect, de l'accueil et de l'accompagnement inconditionnel. Pour tous les jeunes de notre pays, qu'ils vivent en milieu rural ou dans des grands ensembles, qu'ils soient insérés ou précaires, notre mission, en tant que professionnel de l'accompagnement est, d'être accessible et disponible : d'aller à leur rencontre dès l'apparition des premières difficultés, d'offrir écoute et accueil, de

¹ Sondage Harris Interactive, Les jeunes et l'élection présidentielle de 2022, 4 février 2022
https://harris-interactive.fr/opinion_polls/les-jeunes-et-lelection-presidentielle-2022/

² Étude de l'INJEP, Le moral des jeunes fortement affecté par la crise sanitaire, 21 janvier 2022
<https://injep.fr/publication/le-moral-des-jeunes-fortement-affecte-par-la-crise-sanitaire/>

³ Défenseure des droits, Rapport 2021 consacré aux droits de l'enfant : « Santé mentale des enfants : le droit au bien-être », novembre 2021.

mettre en place des actions de prévention, de repérer le mal-être et, si nécessaire, d'accompagner l'accès au soin. D'autant plus que nous savons que l'intervention des établissements scolaires est limitée sur cet enjeu⁴ et encore plus depuis la pandémie.

Nos organisations, dans leurs différents secteurs d'intervention, ont l'expérience de ces missions. Mais nous sommes pour cela tributaires des pouvoirs publics dont le désintérêt atteint aujourd'hui un point de rupture.

Nous constatons chaque jour dans notre travail le manque de concertation des autorités avec les acteurs qui sont appelés à mettre en œuvre les décisions publiques. Nous subissons la segmentation des politiques, leur manque de coordination, les mises en concurrence contreproductives et l'absence de moyens humains... Ce qui met à mal la solidarité nationale et ce sont nos publics, les jeunes, qui en payent le prix.

Nous savons nous adapter : nous l'avons montré pendant la crise. Mais nous ne pouvons pas faire sans les pouvoirs publics. Car si des annonces ont pu être faites, leurs mises en œuvre est loin d'être acquises... Aucune opération de communication, y compris avec des influenceurs, ne pourra remplacer une réelle politique interministérielle qui puisse mettre en cohérence les acteurs et mobiliser les moyens nécessaires.

Améliorer le bien-être des jeunes, c'est se soucier de l'avenir de toute la société. Nous posons la question aux candidates et candidats : est-ce votre priorité ? Nous qui accompagnons les jeunes avons des propositions à vous faire : souhaitez-vous les entendre ?

Nous appelons — conformément aux recommandations tant de l'OMS à l'international que de la défenseure des droits en France — à ce que notre pays se dote pour la santé mentale des jeunes, prise dans sa dimension la plus large, d'une véritable stratégie publique.

Le bien-être et la santé mentale des enfants et adolescents sont un véritable enjeu de société, pour eux aujourd'hui comme pour les adultes qu'ils seront demain.

Nos propositions :

Mettre en place une véritable politique interministérielle pour le bien-être des jeunes

1. Créer une instance interministérielle chargée d'animer une politique globale de bien-être et de santé des jeunes avec un renforcement des moyens dédiés aux actions directes auprès des jeunes.
2. Décliner cette nouvelle instance sur le territoire au niveau régional, échelon pertinent de mise en œuvre des politiques publiques, en lien avec le niveau départemental pour

⁴ Rapport de la Cour des comptes, « La santé des enfants, Une politique à refonder pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé », décembre 2021.

ce qui concerne notamment la protection de l'enfance, y compris les mineurs non accompagnés.

Faire avec les jeunes et les professionnels qui les accompagnent

3. Systématiser l'association des jeunes à l'élaboration des mesures qui les concernent.
4. Associer les professionnels de l'accompagnement des jeunes, dans leur pluralité, aux réflexions conduites par les services de l'État au titre de leur connaissance des publics, de leur expertise dans la mise en œuvre des politiques sur les territoires et de leur savoir-faire en matière de prévention et d'intervention précoce.

Favoriser des parcours cohérents de prévention dans le respect de la dignité des jeunes

5. Changer de paradigme politique en sortant du tout curatif pour mettre en place une véritable politique de prévention, pensée et déployée dans une logique interdisciplinaire, avec les moyens appropriés.
6. S'appuyer, pour la déployer, sur le collectif des professionnels de l'accompagnement des jeunes afin de mieux mettre en œuvre et coordonner les actions à réaliser au profit des personnes les plus fragiles dans chaque région.
7. Capitaliser sur les acquis de la crise du Covid-19 en créant les cadres institutionnels dans lesquels les acteurs de terrain peuvent faire connaître et partager leurs pratiques d'accompagnement élaborées au fil de la pandémie et susceptibles d'inspirer les politiques et pratiques à venir.
8. Reconnaître aux acteurs de terrain leurs capacités d'initiatives et leur donner les moyens d'innover dans leurs pratiques ce qui demande de sortir des seules logiques de prestation entre la puissance publique et les associations.

Contacts presse :

Julie CARA : julie.cara@anmda.fr - 06.27.51.12.48

Benjamin TUBIANA : b.tubiana@federationaddiction.fr - 06 15 62 81 08

Juliette Vachon : animation-territoriale@anpaej.fr - 06.17.44.89.52